



Domaine de travail: principes

Registre des Directives Européennes et Règlements "nouvelle approche" avec marquage CE

Organisme de certification SCESp 0008
Organisme européen notifié,
numéro d'identification 1246

Référence
Edition

CE96-7.f
09.01.2023

Suva
Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
Secteur technique
Organisme de certification SCESp 0008
Organisme européen notifié, numéro d'identification 1246
Case postale 4358
CH-6002 Lucerne
Suisse

Téléphone +41 (0) 41 419 61 31

<http://www.suva.ch/certification-f>

**Registre des Directives Européennes et Règlements
"nouvelle approche" avec marquage CE**

Auteur : Roger Gisler, Adrian Durrer
Edition : 09.01.2023
Référence : **CE96-7.f (disponible seulement sous forme
de fichier pdf)**

Règlement (UE)	2017/745	du 05.04.2017
Relatif aux dispositifs médicaux (abrogeant les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE) Applicable dans l'EEE à partir de: 26.05.2020		
Texte suisse correspondant: Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPT) du 15.12.2000 ; RS 812.21 Ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim) du 01.07.2020 ; RS 812.213		
Directive	92/42/CEE	du 21.05.1992
Exigences de rendement pour les nouvelles chaudières à eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux Applicable dans l'EEE à partir de: 01.01.1994		
Texte suisse correspondant: Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) du 16.12.1985 ; RS 814.318.142.1		
Directive	98/79/CE	du 27.10.1998
Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro Applicable dans l'EEE à partir de: 07.06.2000		
Texte suisse correspondant: Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPT) du 15.12.2000 ; RS 812.21 Ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim) du 01.07.2020 ; RS 812.213		
Règlement (UE)	305/2011	du 09.03.2011
Produits de construction Applicable dans l'EEE à partir de: 01.07.2013		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) du 21.03.2014 ; RS 933.0 Ordonnance sur les produits de construction (OPCo) du 27.08.2014 ; RS 933.01		
Directive	2000/14/CE	du 08.05.2000
Émissions sonores dans l'environnement Applicable dans l'EEE à partir de: 03.01.2002		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15.12.1986 ; RS 814.41 Ordonnance sur le bruit des machines (OBMa) du 22.05.2007 ; RS 814.412.2		
Directive	2006/42/CE	du 17.05.2006
Directive «machines» Applicable dans l'EEE à partir de: 29.12.2009		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi sur la sécurité des produits (LSPro) du 12.06.2009, RS 930.11 Ordonnance sur la sécurité des machines (Ordonnance sur les machines, OMach) du 02.04.2008 ; RS 819.14		

Directive	2009/48/CE	du 18.06.2009
Sécurité des jouets Applicable dans l'EEE à partir de: 20.07.2011		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (Loi sur les denrées alimentaires, LDAI) du 20.06.2014 ; RS 817.0 Ordonnance du DFI sur la sécurité des jouets (Ordonnance sur les jouets, OSJo) du 15.08.2012 ; RS 817.023.11		
Directive	2009/125/CE	du 21.10.2009
Écoconception applicable aux produits liés à l'énergie Applicable dans l'EEE à partir de: 20.11.2010		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi sur l'énergie (LEne) du 30.09.2016 ; RS 730.0 Ordonnance sur l'énergie (OEné) du 01.11.2017 ; RS 730.01		
Règlement (UE)	2016/426	du 09.03.2016
Appareils brûlant des combustibles gazeux et abrogeant la directive 2009/142/CE Applicable dans l'EEE à partir de: 21.04.2018		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi sur la sécurité des produits (LSPro) du 12.06.2009, RS 930.11 Ordonnance sur la sécurité des appareils à gaz (OAG) du 25.10.2017, RS 930.116		
Directive	2011/65/UE	du 08.06.2011
relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Applicable dans l'EEE à partir de: 02.01.2013		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques aux produits chimiques, ORRChim) du 18.05.2005, RS 814.81		
Directive	2013/29/UE	du 12.06.2013
La mise sur le marché d'articles pyrotechniques Applicable dans l'EEE à partir de: 30.06.2015		
Texte suisse correspondant: Loi fédérale sur les substances explosibles (Lois sur les explosifs) du 25.03.1977 ; RS 941.41 Ordonnance sur les substances explosibles (Ordonnance sur les explosifs, OExpl) du 27.11.2000 ; RS 941.411		
Directive	2013/53/UE	du 20.11.2013
Bateaux de plaisance Applicable dans l'EEE à partir de: 18.01.2016		
Textes suisses correspondants: Loi fédérale du 3 octobre 1975 sur la navigation intérieure (LNI) du 03.10.1975 ; RS 747.201 Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (Ordonnance sur la navigation intérieure, ONI) du 08.11.1978 ; RS 747.201.1		

Directive	2014/28/UE	du 26.02.2014
La mise sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil Applicable dans l'EEE à partir de: 20.04.2016		
Texte suisse correspondant: Loi fédérale sur les substances explosibles (Lois sur les explosifs) du 25.03.1977 ; RS 941.41 Ordonnance sur les substances explosibles (Ordonnance sur les explosifs, OExpl) du 27.11.2000 ; RS 941.411		
Directive	2014/29/UE	du 26.02.2014
Récipients à pression simples Applicable dans l'EEE à partir de: 20.04.2016		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi sur la sécurité des produits (LSPro) du 12.06.2009, RS 930.11 Ordonnance sur la sécurité des récipients à pression simples (Ordonnance sur les récipients à pression simples) du 25.11.2015 ; RS 930.113		
Directive	2014/30/UE	du 26.02.2014
Compatibilité électromagnétique (CEM) Applicable dans l'EEE à partir de: 20.04.2016		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi fédérale concernant les installations électriques à faible et à fort courant (Loi sur les installations électriques, LIE) du 24.06.1902 ; RS 734.0 Ordonnance sur la compatibilité électromagnétique (OCEM) du 25.11.2015 ; RS 734.5		
Directive	2014/31/UE	du 26.02.2014
Instruments de pesage à fonctionnement non automatique Applicable dans l'EEE à partir de: 20.04.2016		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi fédérale sur la métrologie du 17.06.2011 ; RS 941.20 Ordonnance du DFJP sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique (OIPNA) du 16.04.2004 ; RS 941.13		
Directive	2014/32/UE	du 26.02.2014
Instruments de mesure Applicable dans l'EEE à partir de: 20.04.2016		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Ordonnance sur les instruments de mesure du 15.02.2006 ; RS 941.210 Ordonnance du DFJP sur les instruments de pesage à fonctionnement automatique (OIPA) du 19.03.2006 ; RS 941.214		
Directive	2014/33/UE	du 26.02.2014
Ascenseurs Applicable dans l'EEE à partir de: 20.04.2016		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi sur la sécurité des produits (LSPro) du 12.06.2009, RS 930.11 Ordonnance sur la sécurité des ascenseurs (Ordonnance ascenseurs) du 25.11.2015 ; RS 930.112		

Directive	2014/34/UE	du 26.02.2014
Appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles Applicable dans l'EEE à partir de: 20.04.2016		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi fédérale concernant les installations électriques à faible et à fort courant (Loi sur les installations électriques, LIE) du 24.06.1902 ; RS 734.0 Ordonnance sur les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles (OSPEX) du 25.11.2015 ; RS 734.6		
Directive	2014/35/UE	du 26.02.2014
Directive «basse tension» (Matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension) Applicable dans l'EEE à partir de: 20.04.2016		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi fédérale concernant les installations électriques à faible et à fort courant (Loi sur les installations électriques, LIE) du 24.06.1902 ; RS 734.0 Ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT) du 25.11.2015 ; RS 734.26		
Directive	2014/53/UE	du 16.04.2014
Equipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et la reconnaissance mutuelle de leur conformité Applicable dans l'EEE à partir de: 13.06.2016		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Lois sur les télécommunications (LTC) du 30.04.1997 ; RS 784.10 Ordonnance sur les installations de télécommunication (OIT) du 25.11.2015 ; RS 784.101.2		
Directive	2014/68/UE	du 15.05.2014
Equipements sous pression (PED) Applicable dans l'EEE à partir de: 20.07.2016		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi sur la sécurité des produits (LSPro) du 12.06.2009, RS 930.11 Ordonnance sur la sécurité des équipements sous pression (Ordonnance relative aux équipements sous pression) du 25.11.2015; RS 930.114		
Règlement (UE)	2016/424	du 09.03.2016
Installations à câbles transportant des personnes Applicable dans l'EEE à partir de: 21.04.2018		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi fédérale sur les installations à câbles transportant des personnes (Loi sur les installations à câbles, LICa) du 23.06.2006 ; RS 743.01 Ordonnance sur les installations à câbles transportant des personnes (Ordonnance sur les installations à câbles, OICa) du 21.12.2006 ; RS 743.011		
Règlement (UE)	2016/425	du 09.03.2016
Equipements de protection individuelle (EPI) Applicable dans l'EEE à partir de: 21.04.2018		
Déclarée obligatoire en Suisse par: Loi sur la sécurité des produits (LSPro) du 12.06.2009, RS 930.11 Ordonnance sur la sécurité des équipements de protection individuelle (OEPI) du 25.10.2017; RS 930.115		